

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

59^e Championnat de France d'Échecs des Jeunes du 17 au 24 avril 2022 à Agen

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 :

La Fédération Française des Échecs organise le Championnat de France des Jeunes 2021 au Centre des Congrès d'Agen, 1 avenue du Midi 47000 Agen, du 17 au 24 avril 2022.

Article 2 :

Le Championnat est régi par le règlement fédéral **J01** intitulé **Championnat de France des Jeunes** (noté J01 ci-après) et les articles spécifiques ci-dessous.

Article 3 :

Le Championnat comprend seize tournois déclinés comme suit :

- Championnat U20 mixte et fille
- Championnat U18 mixte et fille
- Championnat U16 mixte et fille
- Championnat U14 mixte et fille
- Championnat U12 mixte et fille
- Championnat U10 mixte et fille
- Championnat U08 mixte et fille
- Open A
- Open B

Article 4 : Participation

Peuvent y participer les joueurs français et les joueurs étrangers scolarisés en France.

Les Championnats de France U20 et U18 sont ouverts à tout joueur licencié A appartenant à la catégorie en question. Les Championnats de France U16, U14, U12, U10 et U08 sont réservés aux joueurs qualifiés (J01 - art. 2). Les litiges concernant la participation sont tranchés par le directeur du championnat, qui pourra éventuellement consulter la commission technique de la FFE.

L'Open A est réservé aux joueurs licenciés dans les catégories U16, U14 et U12, non qualifiés pour les championnats.

L'Open B est réservé aux joueurs licenciés dans les catégories U10 et U08, non qualifiés pour les championnats.

Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs ayant réglé leurs droits d'inscription et ayant pointé sur le lieu du tournoi au plus tard le dimanche 17 avril à 12h30 pour les U20 à U12 ou le mercredi 20 avril à 12h00 pour les U10 et U08.

Article 5 : Règles

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs, applicables au 1^{er} janvier 2018.

Les règles d'appariement sont celles du C04 (FIDE) : neuf rondes, appariements au système suisse, sans aucune protection (club, ligue, famille...), assisté par ordinateur (programme PAPI, homologué par la F.F.E.).

Les appariements des catégories U20 filles seront adaptés en fonction du nombre de participantes (tournois toutes rondes, open, tournois fusionnés avec la catégorie mixte...) par l'arbitre en chef, après avoir consulté le directeur du tournoi.

Article 6 : Salles de Jeu

Les tournois des catégories U20 à U12 se jouent dans le Hall Multifonctions.

Les tournois des catégories U08, U10 et les Opens A et B se jouent dans le Hall 2000.

Article 7 : Cadence

U20, U18, U16, U14, U12, Open A : **1h30 + 30 secondes par coup**. Notation obligatoire en permanence.

U10, U08, Open B : **50 min + 10 secondes par coup**. Notation obligatoire. Si un joueur dispose de moins de cinq minutes à sa pendule, il n'est plus obligé de noter.

Si un joueur est dans l'impossibilité de noter, sa pendule sera ajustée par l'arbitre d'une manière équitable.

Article 8 : Classement – Départage

Le classement est établi au nombre de points.

Pour le titre de Champion de France, et pour toutes les places ex æquo, le départage se fait en utilisant dans l'ordre :

- 1) Le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des 7 meilleurs adversaires)
- 2) Le Buchholz
- 3) La performance

Article 9 : Divers

La zone de jeu est accessible aux joueurs 30 minutes avant le début de la ronde. L'accès est strictement interdit aux spectateurs (parents et accompagnateurs) et à toute autre personne non autorisée par l'arbitre en chef ou par le directeur du tournoi.

Article 10 : Horaires

DATES	U20 - U18 - U16 - U14 - U12 - Open A	U10 - U08 - Open B
16/04/2022	Pointage : 15h00 – 20h00	
17/04/2022	Pointage : 09h00 – 12h30 Cérémonie d'ouverture : 15h10 Ronde 1 : 15h30	
18/04/2022	Ronde 2 : 09h00 Ronde 3 : 14h30	
19/04/2022	Ronde 4 : 14h30	Pointage : 15h00 – 18h00
20/04/2022	Ronde 5 : 14h30	Pointage : 09h00 – 12h00 Ronde 1 : 14h30 Ronde 2 : 17h30
21/04/2022	Ronde 6 : 14h30	Ronde 3 : 14h30 Ronde 4 : 17h30
22/04/2022	Ronde 7 : 14h30	Ronde 5 : 14h30 Ronde 6 : 17h30
23/04/2022	Ronde 8 : 14h30	Ronde 7 : 14h30 Ronde 8 : 17h30
24/04/2022	Ronde 9 : 9h00 Remise des Prix : 15h30	Ronde 9 : 9h00 Remise des Prix : 15h30

Article 11 : Arbitrage

Arbitre en chef : Gérard Hernandez

Arbitres en chef adjoint : Loriane Lebret et Christo Dimitrov

Tournois	Arbitre principal	Arbitre adjoint	Arbitre adjoint
U20 - U20F - JUN	Gérard Hernandez		
U18 - U18F - CAD	Christo Dimitrov		
U16 - U16F - MIN	Stephen Boyd	Fabrice Tur	
U14 - U14F - BEN	Stéphane Escafre	Brice Aidaoui	Laëtitia Schildknecht
U12 - U12F - PUP	Loriane Lebret	Julie Colin	Iryna Puzenko
U10 - U10F - POU	Matthieu Vieira	Laëtitia Catherinot	Margot Catherinot
U08 - U08F - PPO	Thierry Delelis-Fanien	Emily Minaud	Claire Gobert
Open A	Henk Brongers		
Open B	Natacha Ducarme		

La compétence de chaque arbitre n'est pas limitée à un tournoi mais étendue à l'ensemble du Championnat.

Article 12 : Commission d'Appel

Pour l'ensemble du Championnat, une commission d'appel est chargée de trancher les litiges ayant fait l'objet d'un appel de la part d'un joueur. Pour présenter un appel, il faut en informer l'arbitre au moment de l'incident et, le cas échéant, continuer la partie selon ses directives. Dès la fin de la partie, le plaignant dépose une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal de son tournoi.

La commission d'appel est composée de trois membres :

- Un représentant du corps arbitral, Gérard Hernandez ou son représentant ;
- Jordi Lopez, le directeur de la compétition ;
- L'organisateur, Jean-Baptiste Mullon ou son représentant.

La commission est présidée par le représentant du corps arbitral. Les décisions de cette commission sont sans appel.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

Article 13 : Conduite des joueurs

- Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter « la salle de jeu » sans la permission de l'arbitre. La salle de jeu est définie comme étant la zone de jeu, les toilettes et les autres emplacements désignés par l'arbitre. Le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter sa zone de jeu sans la permission de l'arbitre. Les joueurs ne doivent pas se rendre dans d'autres zones de jeu que celle de leur catégorie.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte. Aucune discussion ne doit se faire sans la présence d'un arbitre.
- Les téléphones ainsi que tout autre moyen électronique (y compris les montres connectées et oreillettes Bluetooth) doivent être rangés, en position éteinte dans un sac. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit aux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre. À défaut l'arbitre peut déclarer la perte de la partie.
- Les joueurs ayant terminé leur partie deviennent des spectateurs.
- À la fin de la partie, les joueurs doivent remettre le jeu en place (sauf sur les échiquiers sensitifs), éteindre la pendule et quitter la zone de jeu. Le vainqueur (en cas de nulle, les blancs) apporte à la table d'arbitrage les originaux des feuilles de parties signées et dûment complétées (résultat de la partie très clairement indiqué, nom du vainqueur entouré).
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Analyses et Blitz sont interdits dans la zone de jeu.

- Pendant les parties, il est strictement interdit aux joueurs de fumer ou de vapoter.
- Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante. Si l'abandon n'est pas justifié, une demande d'explication lui est adressée par courrier. Sans réponse sous quinzaine, une suspension automatique de licence d'une durée de 3 mois est infligée, conformément aux règlements fédéraux.
- Au début de la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et l'attribution des couleurs.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur de la salle de jeu (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l'exclusion du Championnat. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Championnat.
- Présence indispensable des joueurs primés lors de la cérémonie de clôture. Une absence peut entraîner la perte du prix pour le joueur.

Article 14 : Précisions sur les règles du jeu

Délai de forfait (article 6.7) :

Un joueur, qui arrive 30 minutes ou plus après le début de la ronde, perdra sa partie sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 15 : Vérifications appareils électroniques

Chaque arbitre peut demander à vérifier si les joueurs respectent les règles concernant les appareils électroniques (mobiles, montres connectées, etc.). Il pourra pour cela utiliser un détecteur d'appareils électroniques. Le joueur refusant la vérification pourrait être sanctionné par l'exclusion du tournoi.

Article 15 : Utilisation d'images

Le Championnat pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public pour tout usage non commercial, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, chaque participant autorise expressément l'organisateur, à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre du Championnat, pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années suivant la date du Championnat.

Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation au championnat implique la captation de son Image par la FFE.

Concernant le site du championnat, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom et prénom. Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision à la FFE, en amont du championnat et au plus tard quinze (15) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

Article 16 :

La participation au championnat implique l'engagement à respecter ce règlement.

Agen, le 17 avril 2022

Gérard Hernandez
Arbitre en chef



Jordi Lopez
Directeur du Championnat



ANNEXE 1

Dispositifs particuliers relatifs au règlement sanitaire

(sous réserve de l'évolution des dispositifs légaux)

Le port du masque n'est pas obligatoire mais reste recommandé dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

En cas de symptômes évocateurs du Covid-19 ou de présomption sur le statut de "cas contact", l'organisation se réserve le droit de demander le résultat d'un test antigénique dans les délais qu'elle jugera adaptés et peut exclure le joueur du tournoi en cas de non-présentation du résultat du test demandé, ou de résultat positif à la Covid-19.

CHARTRE DU JOUEUR D'ECHECS

RESPECTER LES RÈGLES

- Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Echecs et par la Fédération Française des Echecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est accepter de jouer contre lui sans préjugés d'aucune sorte.
- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

- En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

- Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Éthique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P).